

Réorganisation des services clients grand public en direction Orange - Partie 5 - La méthode "One to Move" pour contourner les droits des salariés

Les salariés attendent respect et reconnaissance

La Direction a signé des accords avec certaines Organisations Syndicales au sortir de la crise sociale qu'a traversée notre entreprise. Un de ces accords prévoit des droits très protecteurs pour les salariés contraints à une mobilité fonctionnelle (changement de métier) et/ou géographique. Cet accord, signé par la CFDT, prévoit notamment que : **"Lors d'une mobilité à l'initiative de l'entreprise, l'entreprise garantie la prise en charge des coûts et induits de la mobilité"**

(suite dans documents)

Réorganisation des services clients grand public en direction Orange - Partie 5 - La méthode "One to Move" pour contourner les droits des salariés
Documents

[Réorganisation des services clients grand public en direction Orange - Partie 5 - La méthode "One to Move" pour contourner les droits des salariés](#)